



## Règlement

1. L'inscription est effective à réception du bulletin et du règlement de l'emplacement.
2. Les absences ne pourront pas donner droit au remboursement des inscriptions.
3. Les organisateurs se réservent le choix des emplacements.
4. Le nombre d'emplacements est limité en raison des conditions de sécurité et en aucun cas les tables ne pourront être déplacées.
5. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des vols, dégradations, pertes ou accidents survenus durant la manifestation.
6. Le déballage s'effectuera à partir de 7h30.
7. Les exposants s'engagent à rester jusqu'à 18h00 et laisser leur emplacement propre et évacuer tous les emballages, cartons, papiers.
8. Ils devront présenter une pièce d'identité lors de leur installation.
9. Chaque inscription donne droit à bon gratuit pour un café ou un thé

Contact : [100pour1toit.st-b@laposte.net](mailto:100pour1toit.st-b@laposte.net)



## Vide Grenier de l'association Cent Pour Un Toit Pays de Saint-Brieuc

**Dimanche 13 juillet de 08h00 à 18h00**  
**Grande Salle de Robien à Saint-Brieuc**

### INSCRIPTION EXPOSANT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse :

.....  
.....  
.....

Téléphone : .....

N° Pièce d'identité : .....

Nbre de tables (1m80) x 8 euros : .....

Chèque à l'ordre de Cent Pour Un Toit Pays de Saint-Brieuc

A .....

Le .....

Signature

**Pour réserver téléphoner à Michel : 07 60 81 52 97**

Bulletin à envoyer avec un chèque à :  
Cent Pour Un Toit Pays de Saint-Brieuc  
23 rue Courteline (porte A) - 22000 Saint-Brieuc